

RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

DÉCHETTERIE D'ANNEMASSE AGGLO

Accès strictement réservé aux habitants des communes d'Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juingy, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand.

La vignette d'accès est obligatoire.

Faire votre demande sur www.annemasse-agglo.fr

Horaires d'ouverture

Vétraz-Monthoux	Gaillard	Bonne	Saint-Cergues
Du lundi au samedi 8h00 - 18h30	Du lundi au samedi 8h00 - 18h00	Du lundi au samedi 10h00 - 12h30 / 14h00 - 18h00 Ferme le jeudi	Du lundi au samedi 10h00 - 12h30 / 14h00 - 18h00 Ferme le mardi

Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Pour tout renseignement, appelez le 04 50 87 88 88



PRÉAMBULE

En vertu de la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, les Maires des communes ou les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), compétents en matière de collecte ou traitement des déchets, sont désormais tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Ainsi, il est tenu à la disposition du public et un exemplaire est transmis au Préfet pour information.

Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif d'élimination des déchets. Depuis le 30 décembre 2015, de nouvelles dispositions ont été détaillées dans le cadre du décret n°2015-1827 concernant sa rédaction.

CONSTITUTION D'ANNEMASSE AGGLO

Le 5 décembre 2007, en application de l'article L.5211-41-3 du CGCT, la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne (CARA) et la Communauté de Communes des Voirons (CCV) ont fusionné.

La communauté d'agglomération issue de la fusion est dénommée Annemasse – les Voirons Agglomération dite Annemasse-Agglo.

De part ses statuts, Annemasse-Agglo est chargée de la « collecte, du traitement et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés ».

En revanche, le service de collecte ou de traitement effectué pour les autres déchets comme les déchets non ménagers, reste facultatif. Les articles L.2224-14 et R.2224-28 du CGCT stipulent que la collectivité peut assurer également l'élimination des autres déchets (commerces, artisans, établissements publics...), qui « eu égard à leur caractéristique et à leur quantité, ne nécessitent aucune sujétion technique particulière de collecte et de traitement. Cette possibilité se limite aux déchets non dangereux ». Les services publics de collecte d'Annemasse-Agglo prennent en charge une quantité importante de Déchets Non Ménagers (DNM) et à ce titre, appliquent la Redevance Spéciale.

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est établi au titre de l'année 2019.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION DESSERVIE

Annemasse-Agglo rassemble 12 communes situées entre lac Léman et massif des Voirons. La ville centre, Annemasse, regroupe 39% de la population totale.

12 communes = 78.2 km²



92 962 habitants (DGF 2019) ⇒ plus de 40 000 foyers



Annemasse **Agglo**

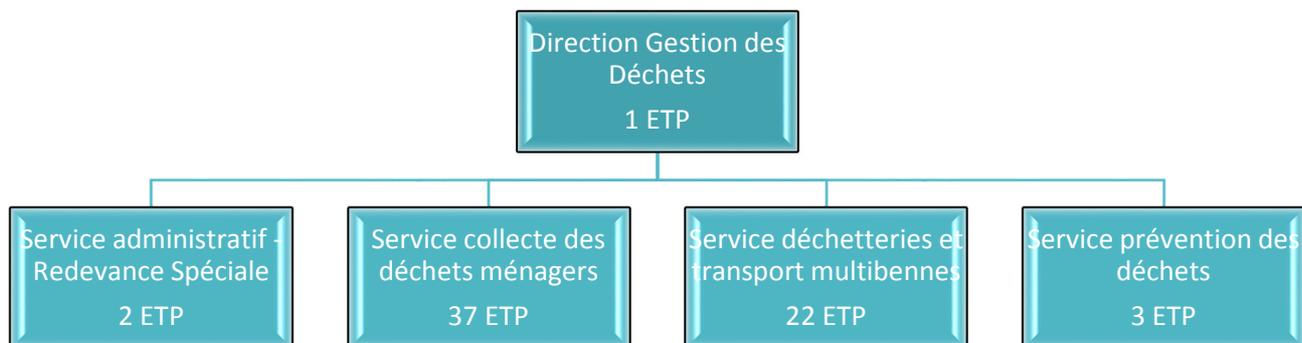
Annemasse - Les Voirons Agglomération

L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS D'ANNEMASSE AGGLO

1. LE SERVICE ADMINISTRATIF – REDEVANCE SPÉCIALE.....	4
2. LE SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	4
2.1 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES.....	4
2.2 LES MISSIONS DÉTAILLÉES DE LA COMPÉTENCE COLLECTE	5
2.3 ORGANISATION DE LA RÉGIE.....	5
3. LE SERVICE DÉCHETTERIES ET TRANSPORT MULTIBENNES.....	5
3.1 ORGANISATION DE LA RÉGIE.....	6
4. LE SERVICE PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	6
4.1 DESCRIPTION DES ACTIONS DE PRÉVENTION.....	6
5. LE SIDEFAGE	8



Organigramme de la direction de la gestion des déchets



Au 31 décembre 2019, la direction de la gestion des déchets est constituée de 65 agents (postes permanents, hors remplacement).

1. LE SERVICE ADMINISTRATIF – REDEVANCE SPÉCIALE

Basé au Parc des Services Techniques, le service administratif – Redevance Spéciale assure les missions quotidiennes d'accueil téléphonique mais également le secrétariat, le suivi des remontées terrain : collecte des ordures ménagères/gestion des déchetteries, les commandes diverses, la facturation et la gestion administrative de la Redevance Spéciale et des professionnels à la déchetterie de Vétraz-Monthoux.

2. LE SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2.1 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Compétences	EPCI/Syndicat	Régie	Prestation de service
Collecte	Annemasse Agglo	* Collecte des ordures ménagères en porte à porte sur l'ensemble du territoire	* Collecte des emballages ménagers recyclables en porte à porte sur la zone urbaine dense * Collecte des ordures ménagères et emballages recyclables en apport volontaire (zone urbaine dense)
Traitement	SIDEFAGE		* Traitement des ordures ménagères des 12 communes d'Annemasse Agglo * Collecte des emballages ménagers recyclables en apport volontaire (zone rurale) * Collecte du verre en apport volontaire sur les 12 communes



2.2 LES MISSIONS DÉTAILLÉES DE LA COMPÉTENCE COLLECTE

Compétence	Régie	Prestation de service
Collecte	<ul style="list-style-type: none"> * Collecte des ordures ménagères en porte à porte sur l'ensemble du territoire (bacs roulants) * Nettoyage des Points d'Apport Volontaire (ordures ménagères et tri sélectif) * Gestion, vente et livraison de bacs pour les ordures ménagères sur l'ensemble du territoire * Vente et livraison de composteurs sur l'ensemble du territoire * Gestion du parc et livraison de bacs pour les emballages ménagers recyclables sur la zone urbaine dense * Gestion des conteneurs aériens / enterrés / semi-enterrés concernant les ordures ménagères et emballages ménagers recyclables 	<ul style="list-style-type: none"> * Collecte des emballages ménagers recyclables en porte à porte sur la zone urbaine dense (bacs roulants) * Collecte des ordures ménagères et emballages recyclables en apport volontaire * Collecte des cartons des petits commerces en centres villes

2.3 ORGANISATION DE LA RÉGIE

Les agents de la collecte et les véhicules sont basés au Parc des Services Techniques.

L'équipe est constituée :

- * D'un technicien en charge du service,
- * D'un chef d'équipe en charge du suivi des collectes,
- * De 32 chauffeurs et ripeurs (hors remplacement),
- * D'un agent chargé de la livraison des bacs et composteurs,
- * D'un agent chargé de l'entretien et de la maintenance du parc d'apport volontaire,
- * D'un agent chargé du suivi de l'apport volontaire.

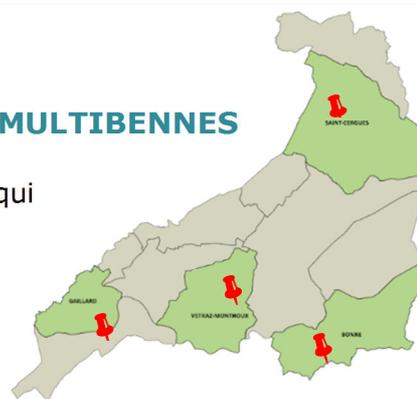
Chaque équipe de benne à ordures ménagères (BOM) est constituée d'un chauffeur et de 2 ripeurs.

L'entretien des véhicules est assuré par le Parc Auto d'Annemasse-Agglo.

3. LE SERVICE DÉCHETTERIES ET TRANSPORT MULTIBENNES

Les déchetteries sont gérées en régie par Annemasse-Agglo qui dispose de 4 sites répartis sur son territoire :

- * Gaillard : rue du Transval,
- * Vétraz-Monthoux : rue Germain Sommeiller,
- * Saint-Cergues : route de la Vy de l'Eau,
- * Bonne : route de la Ripaille.





3.1 ORGANISATION DE LA RÉGIE

Les agents de déchetteries sont basés directement sur site.

L'équipe est constituée :

- * D'un technicien en charge du service,
- * D'un chef d'équipe en charge du suivi des déchetteries et du contrôle quotidien de l'activité,
- * De 5 chauffeurs concernant l'évacuation des bennes de déchets,
- * De 14 gardiens concernant la gestion des sites,
- * D'un agent en charge des évacuations spécifiques (DDS, lampes, piles, pneus).

L'entretien des véhicules est assuré par le Parc Auto d'Annemasse-Agglo.

4. LE SERVICE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Dans le cadre des actions liées à la prévention et gestion des déchets, une équipe composée de 2 ambassadeurs du tri ainsi qu'un agent en charge de la coordination du service est présente au sein de la collectivité. Celle-ci vient en complément des missions effectuées par l'ambassadeur du tri du SIDEFAGE dédié au territoire d'Annemasse Agglo.

Les missions principales du service prévention :

- Développer des actions de proximité pour permettre et accroître le fonctionnement de la collecte sélective des déchets d'emballages recyclables : actions de sensibilisation, suivis qualité du tri,
- Augmenter la quantité et la qualité de la collecte,
- Promouvoir la réduction des déchets, viser une démarche zéro déchet en développant le compostage et les actions éco-responsables sur le thème de la réduction/prévention des déchets,
- Participer à l'animation de l'éco-exemplarité « déchet » de la collectivité.

4.1 DESCRIPTION DES ACTIONS DE PRÉVENTION

L'année 2019 a été marquée par :

- les animations en stand et les actions en porte à porte,
- la mise à disposition d'un kit zéro déchet,
- un plan verre mené conjointement par le SIDEFAGE et Annemasse Agglo,
- le développement du compostage partagé,
- la mise en œuvre de formations pour la distribution de composteurs domestiques.



Auprès du grand public :

Animation de stands et d'actions en porte à porte :

Les ambassadeurs du tri sont amenés régulièrement à réaliser des animations pour sensibiliser les usagers. Ainsi, ils peuvent tenir un stand lors d'évènements organisés sur le territoire d'Annemasse-Agglo et effectuer des actions de sensibilisation en porte à porte.

En 2019, 44 animations lors d'évènements ont été menées permettant de rencontrer près de 1124 usagers.

Nombre d'animations / thème

Compostage	16
Eco exemplarité	4
Réemploi	4
Tri / prévention	20

Durant l'automne 2019, 4 actions de sensibilisation en porte à porte ont été menées aux côtés des ambassadeurs du SIDEFAGE. L'opération globale a touché 432 foyers sur 877 portes visitées.

Lors d'actions spécifiques :

Organisation des journées thématiques en déchetteries :

- Annemasse Agglo offre du compost aux usagers du territoire pendant 1 mois au printemps. A l'occasion, **97 tonnes** ont été distribuées sur les déchetteries de Bonne et de Saint-Cergues.
- Réemploi en partenariat avec Emmaüs présent sur site, 6 journées ont eu lieu : 28 avril à Vétraz-Monthoux, 23 juin à Gaillard, 7 octobre à Saint-Cergues, 13 octobre à Vétraz-Monthoux, 27 octobre à Saint-Cergues et le 17 novembre à Gaillard.
200 m3 d'objets ont ainsi été valorisés pour le réemploi.





Auprès des scolaires :

Les actions sont dispensées, auprès des scolaires, par le SIDEFAGE. L'ensemble des informations sont téléchargeables dans le rapport annuel du SIDEFAGE sur le site internet : www.sidefage.fr.

5. LE SIDEFAGE

Le SIDEFAGE est le Syndicat de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois, qui regroupe plus de 430 000 habitants répartis dans 164 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie. Dans ce cadre, il a, notamment, la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située à Belllegarde-sur-Valserine (01), le compactage et le transfert des déchets incinérables par voie ferrée et le traitement des matières recyclables.

LES CHIFFRES DU SIDEFAGE

- > *164 communes*
- > *11 adhérents*
- > *434 286 habitants*
- > *2 000 km²*
- > *115 394 tonnes de déchets ménagers valorisées énergétiquement en provenance du territoire*
- > *- 2 % de tonnage par rapport à 2018*
- > *66 961 MWh d'électricité produits dont 50 147 MWh remis sur le réseau public*
- > *21 016 tonnes de mâchefers recyclées*
- > *2 298 tonnes de résidus d'épuration des fumées recyclées*
- > *3 372 tonnes d'acier recyclées (résidus d'incinération)*
- > *167 tonnes d'aluminium recyclées (résidus d'incinération)*

Le rapport annuel 2019 du SIDEFAGE est consultable sur le site internet : www.sidefage.fr.





LES ACTIONS DE PRÉVENTION

1. LA SENSIBILISATION DES USAGERS	10
1.1 LA DISTRIBUTION DE STOP-PUB	10
1.2 LES JOURNÉES DU RÉEMPLOI.....	10
1.3 LA MISE A DISPOSITION D'UN KIT ZERO DÉCHET.....	11
2. LA SENSIBILISATION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ : L'ÉCO-EXEMPLARITÉ.....	11
3. LA PRÉVENTION ET GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ALIMENTAIRES (BIODÉCHETS).....	12
3.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	12
3.2 LE COMPOSTAGE PARTAGÉ.....	13



Objectifs de réduction

La loi de transition énergétique pour une croissance verte, de 2015, a réaffirmé la primauté de la prévention et de la réduction de la production de déchets, avec l'objectif de réduire de 10% les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant, en 2020 par rapport à 2010.

1. LA SENSIBILISATION DES USAGERS

1.1 LA DISTRIBUTION DE STOP-PUB



Depuis 2015, Annemasse Agglo propose un stop pub aux usagers. Il est disponible à l'accueil d'Annemasse Agglo et des 12 communes du territoire.

Mettre un stop pub sur sa boîte aux lettres c'est un acte citoyen qui permet :

- d'éviter 40 kg de papier qui ont nécessité eau, énergie et matières premières pour leur fabrication et qui augmentent le volume de nos ordures ménagères;
- de réduire de 15% sa poubelle d'ordures ménagères.

1.2 LES JOURNÉES DU RÉEMPLOI

Intégré dans le domaine de la prévention des déchets, le réemploi permet de récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés, afin de leur donner une seconde vie et d'éviter, ainsi, qu'ils ne deviennent des déchets. Le réemploi conserve donc la fonction initiale de l'objet.

Le réemploi, a de nombreux avantages. Il permet :

- De s'équiper à moindre frais ;
- De diminuer l'empreinte écologique d'une activité, d'une collectivité ;
- D'économiser des ressources naturelles ;
- De limiter les émissions de gaz à effet de serre ou de polluants générés par l'élimination d'un produit en fin de vie ;
- De créer et d'entretenir des emplois et filières locales ;
- De favoriser une économie circulaire valorisant et optimisant le recyclage, avec des boucles plus ou moins locales ou distantes ;
- De limiter le gaspillage ;
- De manière générale, de favoriser une économie décarbonée.

Depuis 2015, en collaboration avec Emmaüs, acteur du réemploi local, Annemasse agglo propose des « journées réemploi » en déchetteries. En 2019, 6 journées ont été organisées avec la mobilisation des bénévoles d'Emmaüs. **Au total, cela a permis de collecter près de 200m3 d'objets réutilisables.**

Cette collaboration avec Emmaüs s'ajoute à d'autres. Il existe aussi un partenariat entre l'association Pignon sur Rue et Annemasse Agglo. Pignon sur Rue récupère, une fois par semaine, les vélos déposés par les usagers en déchetteries pour les réparer et leur donner une seconde vie.



1.3 LA MISE A DISPOSITION D'UN KIT ZERO DÉCHET

Depuis octobre 2019, Annemasse Agglo a mis à disposition 175 kits « zéro déchet » afin d'orienter les habitants de l'Agglomération vers un mode de vie sans déchet. Ce kit est le résultat d'une initiative lancée par un collectif citoyen de l'agglomération.

Le kit contient :

- un sac de courses réutilisable 100 % coton,
- 7 sacs en coton bio pour l'achat de produits en vrac :
 - o 2 sacs de taille XS,
 - o 2 sacs de taille S,
 - o 1 sac gradué taille M,
 - o 2 sacs de taille L,
 - o 4 pailles réutilisables en inox avec brosse,
 - o une pochette en tissu pour transporter les cosmétiques solides, avec un savon à l'argile.



Le kit zéro déchet est en vente au siège d'Annemasse Agglo.

2. LA SENSIBILISATION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ : L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

L'éco-exemplarité est un ensemble d'actions entreprises par les collectivités pour prévenir et réduire leurs impacts environnementaux sur les thématiques de l'eau, l'énergie, la mobilité et les déchets. L'éco-exemplarité s'intègre dans le plan climat PCAET voté en 2016 et s'inscrit dans un futur plan de prévention des déchets (PLPDMA).

Annemasse Agglo est engagée dans une démarche d'éco-exemplarité afin de :

- Respecter les dernières lois en matière de prévention des déchets,
- Montrer l'exemple aux usagers,
- Réduire son impact sur l'environnement,
- Réduire les dépenses de la collectivité.

Au sein de la direction de la gestion des déchets cela se traduit par :

- Être exemplaire en matière de gestion des déchets auprès des usagers,
- Réduire les dépenses de l'agglo sur les consommables (papier, cartouche d'encre, vaisselle jetable, etc.),
- Réduire la facture de la redevance spéciale,
- Mettre à disposition des agents les moyens nécessaires pour trier et réduire les déchets.

Concrètement, les finalités sont :

- Impliquer les agents à devenir exemplaires,
- Créer une synergie sur la prévention,



- Appliquer la réglementation sur le tri des 5 flux,
- Créer des procédures déchets par services,
- Disposer d'outils de communication déchets/agents/élus.

Ainsi, en 2019, Annemasse Agglo a porté une attention particulière à :

- Recenser les services, les sites, les événements accueillant du public,
- Sensibiliser les élus (janvier 2019) en bureau et en conseil communautaire,
- Débuter le diagnostic : un audit des référents et des actions de sensibilisation,
- Sensibiliser les agents : traiteur zéro déchets lors des vœux du personnel.

3. LA PRÉVENTION ET GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ALIMENTAIRES (BIODÉCHETS)

Aujourd'hui, les déchets organiques (aussi appelés biodéchets) représentent environ 30% du contenu d'une poubelle. C'est environ 98 kg / habitant / an soit un potentiel de près de 8 millions de tonnes de biodéchets en France (source : Réseau compost citoyen). Ils sont composés de 60 à 90% d'eau, ce qui rend leur combustion difficile. C'est donc une dépense énergétique importante que l'on peut facilement éviter.

3.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Annemasse Agglo incite les usagers, depuis 2009, en maison individuelle, à composter leurs déchets fermentescibles en soutenant, financièrement, l'acquisition d'un composteur.

Nombre de composteurs livrés depuis 2009

Type / Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
360 litres	30	35	24	19	14	13	19	19	27	38	62
500 litres	175	231	108	32	36	34	23	43	38	29	17
Total	205	266	132	51	50	47	42	62	65	67	79
TOTAL GLOBAL	1 066										

Au 31/12/2019, Annemasse Agglo compte ainsi **1 066** composteurs domestiques en place soit un taux de 9% de foyers pavillonnaires équipés.

Une nouvelle formule en 2019 :

A compter de 2019, Annemasse Agglo a choisi de mettre à disposition des particuliers, un composteur de 300 litres en plastique ou en bois. Les plus gros litrages sont désormais réservés aux sites de compostage dit « partagés » dédiés aux habitats collectifs et espaces publics.

Les composteurs sont proposés moyennant une participation financière de 20€. Un bioseau de 7L est aussi disponible à 2 €. Un bon de commande est téléchargeable sur le site internet ou à disposition à l'hôtel d'agglomération. Afin de rendre la démarche plus efficace, Annemasse-



Agglo a souhaité corréler la livraison des composteurs à une formation des usagers. Celle-ci dure environ 1 heure et précède la livraison du composteur.

La formation, dispensée par le maître composteur de l'Agglo permet d'apprendre le fonctionnement du compostage (conditions pour la bonne décomposition des déchets, consignes, utilisation du compost) sous la forme d'un jeu. Les usagers repartent ensuite avec leur composteur et un bio-seau s'ils le souhaitent.

En 2019, avec l'offre de composteurs en bois, la demande a augmenté de 17%. Sur les 79 demandes de composteur domestique, 44 ont reçu une formation.



3.2 LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Le compostage partagé prend une place de plus en plus importante en termes de prévention. Les premiers sites ont été installés avec des copropriétés puis avec des bailleurs sociaux permettant désormais, des installations sur le domaine public par effet d'entraînement.

Les sites de compostage partagé offrent la possibilité, non seulement de réduire les tonnages d'ordures ménagères, mais aussi, de créer du lien social entre les usagers. L'année 2019 a permis l'installation de 10 sites supplémentaires par rapport à 2018.

Pour ce faire, la mise en œuvre et le suivi nécessitent un accompagnement. Depuis 2018, celui-ci est réalisé par le maître composteur d'Annemasse Agglo. Il assure l'installation des sites, participe à la sensibilisation des habitants et au réapprovisionnement en broyage.

Au 31 décembre 2019, 11 sites de compostage partagé supplémentaires en pied d'immeubles sont en fonctionnement.

La répartition des sites sur l'Agglo :

Tableau : Répartition des sites par typologie (en nombre cumulé/année)

	2012	2014	2015	2017	2018	2019
Bailleur social			1	1	1	3
Collèges – lycées						1
Jardins collectifs en ville – site sur lieu public					1	3
Copropriétés	1	2	3	5	5	9
Autres (administrations, entreprises)				1	2	4
TOTAL CUMULE	1	2	4	7	9	20



La mise en place des sites de compostage partagé public a permis de répondre à une demande locale. L'objectif 2019 de 10 sites a été atteint et même dépassé.

L'association Compost et Compagnie 74 :

Compost et Compagnie 74 est une association qui s'est créée fin 2017 pour accompagner la création du 1^{er} site de compostage partagé public d'Annemasse au sein du parc Montessuit. Inauguré en juin 2018, CC74 a accompagné les usagers qui souhaitent composter.

Dès 2019, une convention tripartite a été établie entre Annemasse Agglo, la ville d'Annemasse et CC74 pour définir les engagements de chacun. A chaque nouveau site de compostage partagé qui souhaite s'installer sur le domaine public d'Annemasse, CC74 a donc pour mission de :

- Désigner deux référents minimum pour le site de compostage ;
- Suivre le bon fonctionnement du site ;
- Donner toutes informations utiles aux membres de l'association sur le fonctionnement du site et les règles à respecter (dispositions contenues dans la charte de participation élaborée par l'association) ;
- Former les membres de l'association au compostage sur le site ;
- Distribuer des bio seaux et guide de compostage aux membres de l'association ;
- Apporter un soutien à la Ville pour la surveillance du site, notamment en ce qui concerne le respect de la propreté ;
- Organiser des journées de sensibilisation et d'information sur la gestion du site avec distribution de compost.

A ces missions s'ajoute l'aide au vidage du bac d'apport, au réapprovisionnement en broyat, aux relevés de température.

Chaque année, CC74 fournit un bilan annuel sur son activité. Ainsi, l'année 2019 a été marquée par la montée en puissance de l'utilisation du site de compostage partagé du parc Montessuit. Un nouveau site de compostage partagé a été mis en place à la MJC centre d'Annemasse. Tout au long de l'année, CC74 a participé aux vidages, proposé des piques niques ou ateliers pour animer la thématique.



LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE

1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES	16
1.1 MODES DE COLLECTE.....	16
1.1.1 EN PORTE À PORTE	16
1.1.2 EN APPORT VOLONTAIRE	17
2. LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES	18
2.1 MODES DE COLLECTE.....	18
2.1.1 EN PORTE À PORTE	18
2.1.2 EN APPORT VOLONTAIRE	19
3. LA COLLECTE DES CARTONS DES CENTRES-VILLES	21
4. LA COLLECTE EN DÉCHETTERIES	22
4.1 LES HORAIRES D'OUVERTURE EN 2019	22
4.2 LES DÉCHETS ACCEPTÉS	23
4.3 LE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE BONNE.....	23
4.4 LA FREQUENTATION DES SITES	24
4.5 CONTRÔLE D'ACCÈS	25



1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

1.1 MODES DE COLLECTE

1.1.1 EN PORTE À PORTE

La collecte est assurée de 1 à 2 fois par semaine, en fonction des secteurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, selon l'organisation des tournées, de 4h45 à 13h30. Le service n'est pas assuré les jours fériés, le rattrapage s'effectuant le mercredi. Les usagers sont informés par presse écrite et sur le site internet. La collecte mobilise 8 camions traditionnels en permanence ainsi qu'une microbenne.

Les jours et fréquences de collecte sont indiqués dans le tableau suivant :

Commune	Jour(s) de collecte si vous habitez en maison	Jour(s) de collecte si vous habitez en immeuble
Ambilly	Lundi	Lundi Jeudi
Annemasse	<i>Centre-ville</i>	
	Mardi	
	Vendredi	
	<i>Hors centre-ville</i>	
	Lundi	
	Jeudi	
Bonne	Lundi	
Cranves-Sales	Mardi	
Étrembières	Jeudi	Lundi
		Jeudi
Gaillard	Mardi	Mardi
		Vendredi
Juvigny	Jeudi	
Lucinges	Vendredi	
Machilly	Jeudi	
Saint-Cergues	Jeudi	
Vétraz-Monthoux	Lundi	Lundi
		Jeudi
Ville-la-Grand	Vendredi	Mardi
		Vendredi

Le planning est disponible sur le site www.annemasse-agglo.fr.



Une collecte sécuritaire

La sécurité du personnel et des usagers passe par la résolution des points noirs de collecte des ordures ménagères qui ont été recensés et pour lesquels des solutions alternatives sont progressivement trouvées avec la collaboration des communes.

Un point noir de collecte représente une situation dangereuse dont les conséquences, en cas d'accident, pourraient mettre en péril l'existence/l'intégrité physique du personnel de collecte ou de tout autre tiers évoluant à proximité de la zone de travail du collecteur. Ces points noirs de collecte sont classés selon une échelle de dangerosité et sont solutionnés en privilégiant les plus critiques.

La conteneurisation des ordures ménagères

Depuis la reprise en régie de la collecte sur la totalité du territoire d'Annemasse-Agglo, tous les habitants doivent systématiquement se doter de conteneurs normalisés à préhension ventrale ce qui permet de les rattacher au peigne du lève-conteneur. Les volumes des conteneurs doivent être adaptés à la production de déchets des foyers et à la fréquence de collecte.

Ces conteneurs peuvent être achetés par les usagers dans les commerces privés ou auprès d'Annemasse-Agglo dont les bons de commande sont téléchargeables sur le site internet (www.annemasse-agglo.fr).

La conteneurisation des ordures ménagères permet d'éviter le contact direct avec le déchet pour les ripeurs et est une garantie d'hygiène.

Ces résolutions sont prises en application de l'obligation de mettre en œuvre des mesures de prévention et par application de la Recommandation 438 de la CNAM spécifique au métier de collecte des déchets.

1.1.2 EN APPORT VOLONTAIRE

Dans le cadre du ramassage des ordures ménagères, des collectes, en apport volontaire, ont été mises en place sur certains secteurs du territoire :

- Ambilly, Rue du Pré de la Chille,
- Annemasse, quartier Chablais Parc,
- Cranves-Sales, route des Petits Bois, Centre-Bourg, Route de Lossy,
- Etrembières, Chemin des Grandes Iles,
- Gaillard, secteur « ex-SIGEM »,
- Lucinges.

Ces dotations ont été effectuées concernant des aménagements ou des réaménagements de grande envergure ou en regroupement de certains points noirs de collecte.

La prestation de collecte, par camion grue, est effectuée par un prestataire privé.



2. LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

2.1 MODES DE COLLECTE

2.1.1 EN PORTE À PORTE

Depuis le 1er juin 2015, pour augmenter la quantité collectée de matériaux recyclables (papier cartonnages ; flaconnages en plastiques et aluminium), une collecte en porte à porte, en un seul flux : « multimatériaux », est réalisée sur la zone urbaine dense du territoire (Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand ainsi que la partie limitrophe Vétraz-Monthoux/Annemasse).

Celle-ci est effectuée par le biais d'un prestataire privé.

La collecte des emballages est assurée du lundi au vendredi, en fonction des secteurs, de 4h à 14h y compris les jours fériés. Le planning est disponible sur le site www.annemasse-agglo.fr.



Collecte sélective en porte à porte

- Zones concernées
- Zones non concernées
- Zones concernées sur la commune de Vétraz-Monthoux

Commune	Jour de collecte
Ambilly	Mercredi
Annemasse*	
> Secteur Centre-ville	Mercredi
> Secteur Brouaz/Vernand/Château Rouge	Mardi
> Secteur Perrier/Livron/Beulet/Romagny	Vendredi
Gaillard	Jeudi
Vétraz-Monthoux (secteur concerné)*	Mardi ou Vendredi
Ville-la-Grand	Lundi



2.1.2 EN APPORT VOLONTAIRE

Lors de la mise en place des bacs « jaunes », les Points d'Apport Volontaire (PAV), ont été progressivement retirés pour ne conserver que le verre sur la zone urbaine dense du territoire.

Dans le cadre des communes périphériques, non dotées de bacs « jaunes », l'apport volontaire reste le principal moyen de tri des emballages (papier, cartonnets, plastique, aluminium et verre). Pour ce faire, le SIDEFAGE met à disposition des colonnes aériennes de collecte. En cas de renouvellement urbain ou d'amélioration qualitative d'un site, Annemasse-Agglo met à disposition des conteneurs enterrés/semi-enterrés.

La cartographie des PAV est consultable sur le site www.annemasse-agglo.fr.

Les PAV sont aménagés pour recevoir les emballages ménagers répartis selon les flux suivants :

- * papiers et cartons,
- * flaconnages en plastique et aluminium,
- * bouteilles et flacons en verre.

Sur certains secteurs, des bornes d'apport volontaire ont aussi été ajoutées pour les textiles.

L'entretien des PAV

Le nettoyage des colonnes aériennes et enterrées est assuré par le SIDEFAGE.

Le nettoyage des plateformes des emplacements des PAV est assuré par la direction de la gestion des déchets d'Annemasse-Agglo, et en complément par les services municipaux, dans le cadre de leur compétence en matière d'entretien de voirie.



La densité par commune en Points d'Apport Volontaire

Annemasse Agglo	Flux	Nb conteneurs	Pop. DGF 2020	Nb d'habitant/conteneur	Préconisation 1/300	différence	Niveau de correspondance à l'objectif de 1/300
Ambilly	PC	0	6659				NC
	PA	0	6659				NC
	Verre	11	6659	605	23	12	48%
Annemasse	PC	2	36839				NC
	PA	2	36839				NC
	Verre	41	36839	899	123	82	33%
Bonne	PC	9	3463	385	12	3	75%
	PA	9	3463	385	12	3	75%
	Verre	9	3463	385	12	3	75%
Cranves-Sales	PC	13	7108	547	24	11	54%
	PA	13	7108	547	24	11	54%
	Verre	13	7108	547	24	11	54%
Étrembières	PC	7	2597	371	9	2	78%
	PA	7	2597	371	9	2	78%
	Verre	7	2597	371	9	2	78%
Gaillard	PC	4	11342				NC
	PA	3	11342				NC
	Verre	18	11342	630	38	20	47%
Juvigny	PC	2	669	335	3	1	67%
	PA	2	669	335	3	1	67%
	Verre	4	669	167	3	-1	133%
Lucinges	PC	4	1815	454	7	3	57%
	PA	4	1815	454	7	3	57%
	Verre	2	1815	908	7	5	29%
Machilly	PC	4	1136	284	4	0	100%
	PA	4	1136	284	4	0	100%
	Verre	5	1136	227	4	-1	125%
Saint-Cergues	PC	8	3782	473	13	5	62%
	PA	8	3782	473	13	5	62%
	Verre	8	3782	473	13	5	62%
Vétraz-Monthoux	PC	18	9334	519	32	14	56%
	PA	19	9334	491	32	13	59%
	Verre	20	9334	467	32	12	63%
Ville-la-Grand	PC	2	9035	4 518	31	29	NC
	PA	2	9035	4 518	31	29	NC
	Verre	17	9035	531	31	14	55%

Flux : PA : Plastique/Alu, PC : Papier/Carton - Source SIFEAGE



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Le nombre de conteneurs n'est pas optimal concernant l'ensemble des 12 communes du territoire. Le ratio étant d'un point d'apport pour 300 habitants (données SIDEFAGE), une campagne de densification est menée, en partenariat avec le SIDEFAGE et les communes, pour augmenter leur nombre.

3. LA COLLECTE DES CARTONS DES CENTRES-VILLES

Depuis de nombreuses années, les petits commerçants des centres villes bénéficient d'une collecte gratuite des gros cartons bruns d'emballages.

En juillet 2009, cette collecte a été étendue sur le territoire en incluant les centres villes de Bonne, Cranves-Sales et Saint-Cergues.

Cette prestation est assurée par une entreprise privée les mardis et vendredis à partir de 19h.





4. LA COLLECTE EN DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont des centres d'accueil des déchets qui ne peuvent être déposés dans les ordures ménagères. Celles-ci sont équipées d'une plate-forme haute, pour l'accès des usagers, et de 6 à 15 box en contrebas pour la pose des bennes de 10 à 35m³. Ces sites comportent une aire réservée aux PAV et une aire abritée pour la collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

Chaque usager (particulier ou professionnel) trie les déchets qu'il apporte sous la surveillance des gardiens de déchetterie. Les gardiens sont chargés de rappeler les consignes de tri et de faire respecter le règlement intérieur voté par le Conseil Communautaire. La qualité du tri étant une condition sine qua non de l'existence de tels sites.

Les professionnels ont accès uniquement à la déchetterie de Vétraz-Monthoux qui dispose d'un pont bascule pour les pesées entrée/sortie permettant d'éditer la facturation des dépôts en déchetterie. Les tarifs applicables à chaque catégorie de déchet sont révisés annuellement et votés lors du Conseil Communautaire (plus d'informations sur le site www.annemasse-agglo.fr).

4.1 LES HORAIRES D'OUVERTURE EN 2019

BONNE Route de la Ripaille	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, fermée le jeudi
GAILLARD Rue du Transval	Du lundi au samedi de 8h à 18h
SAINT-CERGUES Route de la Vy de l'eau	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, fermée le mardi
VÉTRAZ-MONTHOUX « Les Grands Bois » Rue Germain Sommeiller	Du lundi au samedi de 8h à 18h30 Pour les professionnels : du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

En 2019, les horaires de la déchetterie ont été modifiés en parallèle à l'aménagement du planning des gardiens.

Si le nombre de jours d'ouverture des déchetteries a été réduit pour les déchetteries de Saint-Cergues et Bonne, les plages horaires ont, en revanche, été élargies. Sur les autres déchetteries, les équipes ont été renforcées, notamment à Vétraz-Monthoux où la fréquentation est plus forte.



Une campagne de communication via la presse, le changement des panneaux et un guide remis à jour, ont permis d'informer le public.

4.2 LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Toutes les catégories de déchets ne sont pas acceptées sur tous les sites en raison des emplacements disponibles.

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIES				
	Bonne	Gaillard	Saint-Cergues	Vétraz-Monthoux
● Dépôt autorisé pour les particuliers et les pros				
● Dépôt autorisé seulement pour les particuliers				
Déchets verts (coupe de haies, tonte de pelouse, etc.)	●	●	●	●
Cartons (pliés)	●	●	●	●
Meubles (chaise, meuble de cuisine, etc.)	●	●	●	●
Encombrants	●	●	●	●
Ferraille (tuyauterie, objet en fonte, etc.)	●	●	●	●
Gravats (briques, vaisselle, céramique...)	●	●	●	●
Déchets industriels banals (DIB) (laine de Roche, Siporex, etc.)		●		●
Laine de verre		●		●
Placoplâtre	●	●	●	●
Terre				●
Verre plat				●
Bois	●	●	●	●
Fenêtres		●		●
Pneumatiques (sans jantes) (4 pneus maximum par dépôt)	●	●		●
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) (four, téléviseur, réfrigérateur, etc.)	●	●	●	●*
Huiles (de moteur ou végétale) (3 litres maximum par dépôt)	●	●	●	●
Déchets dangereux (détergents, peintures, etc.) (100 litres max)	●	●	●	●
Vélos	●	●	●	●
Capsules Nespresso en aluminium, cartouches d'imprimante vides, piles, lunettes, tubes et lampes néon	●	●	●	●
Emballages recyclables (bouteilles et bocaux en verre, papiers, cartons d'emballages, bouteilles en plastique, emballages en métal, etc.)	●	●		●

* Les professionnels sont autorisés à déposer uniquement les petits appareils électriques et leurs câbles (cafetière, sèche-cheveux, appareil à radette, ordinateur, téléphone, tablette...)

4.3 LE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE BONNE

Le processus de modernisation des sites s'est poursuivi en 2019 avec le lifting de la déchetterie de Bonne, aujourd'hui flambant neuve.



Devenue obsolète, ne répondant plus aux normes sanitaires, et dépourvue de vestiaires pour les gardiens, la déchetterie de Bonne a été entièrement rénovée. Inaugurée officiellement le 17 juin, elle a été construite à l'image de sa sœur aînée Saint-Cerguaise : travaux d'aménagement pour renforcer la sécurité, nouvelles bennes et filières de tri, conteneurs sécurisés pour les déchets d'équipements électriques et électroniques, locaux adaptés aux conditions de travail des gardiens. Engagée plus que jamais sur la voie du développement durable, Annemasse Agglo a préconisé la réutilisation des matériaux sur le site pour ce projet d'envergure.

4.4 LA FREQUENTATION DES SITES

Les sites de Vétraz-Monthoux et de Gaillard ont été équipés de boucles de comptage en 2015 et 2016. Le site de Saint-Cergues a été équipé en 2017 et le site de Bonne fin 2019. Ces équipements permettent de connaître le taux de fréquentation mais aussi les pics de passage sur ces 4 déchetteries.

Déchetterie de Vétraz-Monthoux

Site	Année	Total	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
Déchetterie de Vétraz-Monthoux	2019	175 219	480	1129	31/05/2019
	2018	188 333	517	1157	11/05/2018
	2017	194 249	532	1097	26/05/2017
	2016	187 114	511	1099	06/05/2016
Différentiel 2018-2019		- 6,96%			

Déchetterie de Gaillard

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
Déchetterie de Gaillard	2019	68 951	189	491	31/05/2019
	2018	76 555	210	530	21/04/2018
	2017	78 237	214	504	08/04/2017
	2016	58 461	236	574	07/05/2016
Différentiel 2018/2019		-9,93%			

*L'année 2016 ne comprend que la période d'avril à décembre

Déchetterie de Saint-Cergues

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
Déchetterie de Saint-Cergues	2019	31 176	85	262	13/04/2019
	2018	28 515	78	274	28/04/2018
	2017	2438			
Différentiel 2018/2019		+ 9,33%			

*L'année 2017 ne comprend que le mois de décembre



Déchetterie de Bonne

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
Déchetterie de Bonne	2019	8484	85	262	13/04/2019

*L'année 2019 ne comprend que les mois d'octobre, novembre et décembre

Du fait de la fermeture de la déchetterie de Bonne sur les 6 premiers mois de l'année, des reports ont pu être effectués sur Saint-Cergues d'où l'augmentation de la fréquentation. Concernant les sites de Vétraz-Monthoux et de Gaillard, les diminutions peuvent s'expliquer par la mise en place de la vignette d'accès et un contrôle renforcé pour les usagers ne résidant pas sur le territoire d'Annemasse Agglo.



4.5 CONTRÔLE D'ACCÈS

Depuis 2019, la vignette est désormais obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Les **vignettes, de trois types, PARTICULIER, PROFESSIONNEL et DEROGATION** sont obligatoires pour tout accès aux déchetteries.

Chaque type est réservé exclusivement à une catégorie d'utilisateur et de véhicules.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

❖ **Vignette PARTICULIER**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités ménagères**. Elle est réservée exclusivement aux particuliers et aux véhicules de catégorie 1.





❖ **Vignette PROFESSIONNEL**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités économiques**. Elle est réservée exclusivement aux professionnels et aux véhicules de catégorie 2 et 3.

❖ **Vignette DEROGATION + carte de passage**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités ménagères**.

Elle est réservée pour les cas suivants :

- Aux particuliers et aux véhicules de catégorie 2 et 3 (cas par cas),
- Prêt régulier du véhicule par un tiers à un résident de l'Agglo,
- Véhicule de fonction.

Toute vignette dérogation accordée donne lieu à l'établissement d'une carte de passages, limités à 24 par an, à présenter à chaque passage en déchetterie.

Les personnes qui, sans véhicule, sont obligées de louer, prêter un véhicule pour évacuer leurs déchets devront se munir d'un justificatif de domicile inférieur à 6 mois.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

LES CHIFFRES DE LA GESTION DES DÉCHETS

1. ÉVOLUTION DES TONNAGES GLOBAUX DE DÉCHETS.....	28
1.1 DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	28
1.2 QUANTITÉ COLLECTÉE PAR HABITANT.....	29
1.3 QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	29
1.4 TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES.....	30
1.4.1 TONNAGES PAR FLUX	30
1.4.2 TONNAGES PAR SITES.....	31
1.4.3 TONNAGES DES ARTISANS.....	32



1. ÉVOLUTION DES TONNAGES GLOBAUX DE DÉCHETS

1.1 DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Gisement Annemasse Agglo (en tonnes)		2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019	
Population de référence		78791	85442	87209	89923	91801	92938	92962	0,03%	
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	Ordures Ménagères Résiduelles	28273	26254	25849	25734	26042	26642	26581	-0,2%
		Verre	1854	1907	1958	1881	1856	1872	1893	1,1%
		Plastique/Alu	267	305	289	213	220	225	210	-6,7%
		Papier/Cart	2406	2627	2351	1878	1731	1733	1528	-11,8%
		Multimatériaux			758	1486	1511	1532	1637	6,9%
		Total OMA	32800	31093	31205	31192	31360	32004	31849	-0,5%
	Collectes spécifiques	Marchés alimentaires (pro)			232	252	202	193	209	8,6%
		Cartons commerces (pro)	304	325	338	352	352	324	344	6,2%
		Textiles			174	131	199	257	178	-30,5%
		Total collecte spé.	304	325	744	735	753	774	732	-5,4%
	Déchetteries	Total déchetteries	17674	21312	21376	21269	21293	23339	22228	-4,8%
	Total DMA		50778	52730	53325	53196	53406	56117	54808	-2,3%

- ⇒ Le tonnage global de déchets ménagers assimilés collectés diminue de 2,3% entre 2018 et 2019,
- ⇒ Le tonnage collecté en déchetteries diminue sensiblement entre 2018 et 2019. Cette diminution est corrélée à la mise en place de la vignette d'accès,
- ⇒ Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles diminue légèrement,
- ⇒ La collecte sélective fluctue en fonction des matériaux.





1.2 QUANTITÉ COLLECTÉE PAR HABITANT

Gisement Annemasse Agglo (en kg/hab/an - pop DGF)		2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2010/2019	
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	Ordures Ménagères Résiduelles	358,84	307,27	296,40	286,18	283,68	286,66	285,93	-20,3%
		Verre	23,53	22,32	22,45	20,92	20,22	20,14	20,36	-13,5%
		Plastique/Alu	3,39	3,57	3,31	2,37	2,40	2,42	2,26	-33,3%
		Papier/Cart	30,54	30,75	26,96	20,88	18,86	18,65	16,44	-46,2%
		Multimatériaux			8,69	16,53	16,46	16,48	17,61	
		Total OMA	416,29	363,91	357,82	346,87	341,61	344,36	342,60	-17,7%
	Collectes spécifiques	Marchés alimentaires (pro)			2,66	2,80	2,20	2,08	2,25	
		Cartons commerces (pro)	3,86	3,80	3,88	3,91	3,83	3,49	3,70	-4,1%
		Textiles			1,99	1,46	2,17	2,76	1,92	
		Total collecte spé.	3,86	3,80	8,53	8,17	8,20	8,32	7,87	104,0%
	Déchetteries	Total déchetteries	224,32	249,44	245,11	236,52	231,95	251,13	239,11	6,6%
	Total DMA		644,46	617,15	611,46	591,57	581,76	603,81	589,58	-8,5%

De 2018 à 2019, on note :

- > une légère diminution de la production d'ordures ménagères et assimilés (- 1,8 kg par habitant),
- > une diminution des déchets apportés en déchetteries (- 14kg par habitant),
- > une fluctuation de la collecte sélective avec des transferts de quantité entre les différents matériaux.

Réduction des déchets ménagers assimilés entre 2010 et 2019 (en kg/hab/an) : la quantité a diminué de 8.5% (taux de 10% entre 2010/2020 : loi TECV 2015).

1.3 QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Moyenne des refus de tri et refus recyclables Annemasse Agglo (en %)	2018	2019	Evolution 2018/2019
Population de référence	92938	92962	0,03%
Multimatériaux	10,15	12,2	20,2%
Plastique/Alu	32,95	31,4	-4,7%
Papier/Cart	5,49	5,9	7,5%
Cartons	5,26	13,6	158,6%

La qualité de la collecte sélective a diminué concernant le multimatériaux en porte à porte ainsi que les cartons en déchetteries. Les flux liés aux points d'apport volontaire ont vu une meilleure qualité pour le plastique/aluminium et une moins bonne pour le papier et cartonnette.



1.4 TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

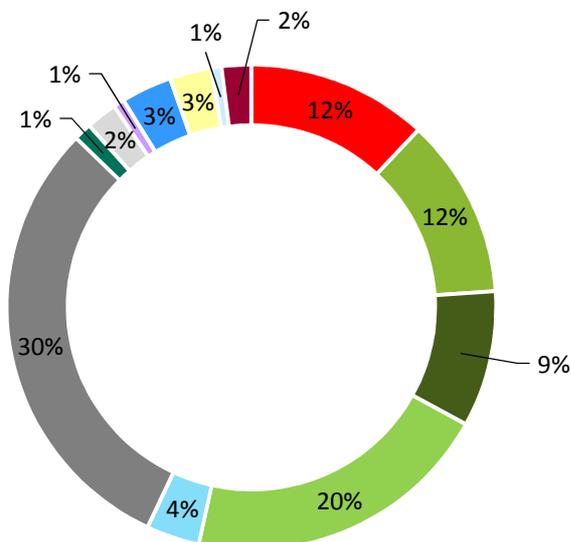
1.4.1 TONNAGES PAR FLUX

Gisement Annemasse Agglo		2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Population de référence		78791	85442	87209	89923	91801	92938	92962	0,03%
Déchetteries	Encombrants	4062	3085	3228	2904	2828	3043	2658	-12,7%
	Eco Mobilier				736	1582	2570	2664	3,6%
	Bois	1599	3774	3951	3487	3084	2660	2016	-24,2%
	Déchets Verts	4962	6523	5827	5806	4633	4791	4545	-5,1%
	Pneus	73	63	76	60	67	81	86	7,0%
	Métaux	867	772	922	903	925	910	783	-14,0%
	Gravats	4723	4545	4498	4328	5687	6623	6737	1,7%
	Terre		154	420	550	238	181	267	47,5%
	Placoplâtre		477	430	495	439	510	453	-11,2%
	Laine de Verre		50	33	55	52	58	41	-30,2%
	Amiante	8	28	3	2	1	0	2	417,4%
	DDS	16	85	84	99	86	126	162	27,8%
	DEEE	320	397	607	651	696	740	747	1,0%
	Verre Plat		189	150	164	172	147	89	-39,0%
	Papiers	370	272	231	193	50			
	Cartons	669	894	852	751	664	699	617	-11,7%
	Lampes/Néons	1	1	2	2	1		2	
	Piles	5	5	5	5	4	6	4	-29,4%
	Huiles minérales			20	20	15	20	17	-15,8%
	Textiles			35	59	69	61	90	48,3%
	Batteries						11	10	-10,7%
	Vélos						2		166 vélos
DIB						37	92	145,2%	
Fenêtres						63	147	134,0%	
Total déchetteries		17674	21312	21376	21269	21293	23339	22228	-4,8%





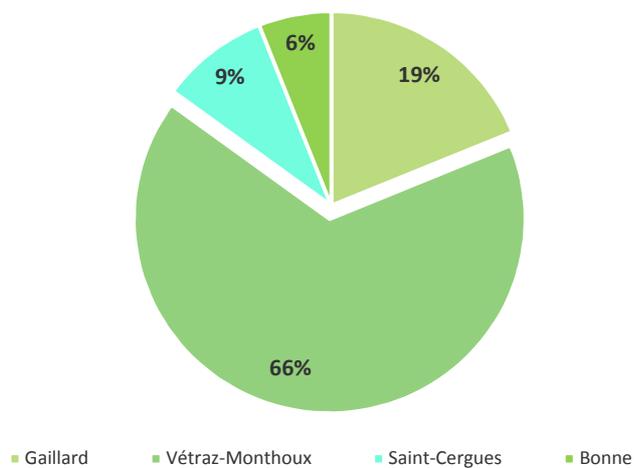
Répartition des flux déposés en déchetteries - 2019



- Encombrants ■ Eco Mobilier ■ Bois ■ Déchets verts ■ Métaux ■ Gravats ■ Terre
- Placoplâtre ■ DDS ■ D3E ■ Cartons ■ Fenêtres ■ Autres filières

1.4.2 TONNAGES PAR SITES

REPARTITION DU TONNAGE PAR SITES





1.4.3 TONNAGES DES ARTISANS

Flux	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Artisans (en tonnes - yc administrations)	2120,00	2575,80	2351,48	2222,13	2035,64	2651,37	2229,47

Les données sont indiquées en tonnes de déchets pour chaque année

Le tonnage correspond à 8197 passages enregistrés sur le pont bascule pour l'année 2019 (3% de moins qu'en 2018).





Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

1. LES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS	34
2. LES EXUTOIRES ET TYPES DE VALORISATION	34
3. MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2019 36	
4. L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE BELLEGARDE-SUR- VALSERINE	37



1. LES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS

Dans ce cadre, les déchets d'Annemasse-Agglo sont valorisés selon 3 modes :

- × **la valorisation matière** : sous forme de matériaux recyclables ou d'objets réutilisables ou ré-employables,
- × **la valorisation organique** : les déchets fermentescibles sont valorisés par compostage,
- × **la valorisation énergétique** : récupération de chaleur émise lors de l'incinération des déchets ménagers et assimilés et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité.

2. LES EXUTOIRES ET TYPES DE VALORISATION

Modes de traitement Annemasse Agglo		Regroupement	Unité de traitement	Mode de traitement	
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	Ordures Ménagères	Quais de transfert d'Étrembières et de Saint-Pierre-en-Faucigny	UVE Bellegarde-sur-Valserine (01)	Valorisation énergétique : énergie thermique autoconsommée et production d'électricité
		Verre	Prestation service - Guérin	Glasspack	Valorisation matière
		Plastique/Alu	Prestation service - Excoffier (74)	Récupérateurs matière	Valorisation matière
		Papier/Cart	Prestation service - Excoffier (74)		Valorisation matière
		Multimatériaux	Prestation service - Excoffier (74)		Valorisation matière
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Collectes spécifiques	Marchés alimentaires (pro)	Prestation service - Ortec (74)	Compostière de Savoie (74) - UVE Bellegarde-sur-Valserine (01)	Valorisation matière/organique/énergétique
		Cartons commerces (pro)	Prestation service - Ortec (74)	Envoi chez Excoffier (74)	Valorisation matière
		Textiles	Eco-organisme Le Relais	Centres de tri en France	Valorisation matière





Modes de traitement de Annemasse Agglo	Regroupement	Unité de traitement	Mode de traitement
Encombrants	Quai de transfert d'Étrembières (74) - régie	UVE Bellegarde-sur-Valserine (01)	Valorisation énergétique : énergie thermique autoconsommée et production d'électricité
Eco Mobilier	Eco-organisme - prestation service Excoffier	Site Excoffier, Villy-le-Pelloux (74)	Valorisation matière et énergétique
Bois	Durr Recyclage - Perrignier (74) - régie	Auvergne-Rhône-Alpes et Modène Ecoblocks (Italie)	Valorisation matière/énergétique : bois de chauffage et dés de palette
Déchets Verts	Compostière de Savoie - Perrignier (74) - régie	Compostière de Savoie (74)	Valorisation organique : amendements pour terres agricoles et vente
Pneus	Granulutex - Perrignier (74) - régie	Perrignier (74)	Tri, valorisation : pneumatiques entiers en chantier de TP, broyat : chantiers TP, granulation, énergétique en cimenterie
Métaux	Prestation service - Excoffier	Groisy (74)	Tri et broyage pour réutilisation
Gravats	Rey Frères - Lully (74) - régie	Rey Frères - Lully (74)	Valorisation matière : concassage et crible pour réutilisation
Terre	CSP Allinges (74) - régie	ISDI CET 3	Valorisation matière : remblai
Placoplâtre	Prestation service - CSP - Allinges (74) régie	Nantet, Francin (73)	Valorisation matière : production de nouvelles plaques de plâtre
Laine de Verre	Prestation service - Excoffier - Bons-en-Chablais (74)	Isoverre (Orange, 83)	Valorisation matière : procédé de traitement pour réinsertion dans la fabrication de la laine de verre
Amiante	CSP Allinges (74) - régie	CET classe 2 Satrod, Roche la Molière (42)	Enfouissement
DDS	Eco-organisme - EcoDDS - prestation service Excoffier Prestation service Chimirec - Centre Est, Plateforme de Montmorot (39)	TREDI (38) DEM CHAUNY (02) TRD ORTEC (08) HOMBOURG (68)	Valorisation énergétique
DEEE	Prestation service Excoffier - Groisy (74)	Regroupement	Valorisation ferraille en matières recyclées, valorisation énergétique, élimination en installations spécialisées
Verre Plat	Prestation service - Excoffier - Bons-en-Chablais (74)	Solover, Vial Recyclage (42)	Valorisation matière : tri optique puis fonte pour l'industrie du verre
Cartons	Prestation service - Excoffier - Bons-en-Chablais (74)	Récupérateurs matière	Valorisation matière
Lampes/Néons	Prestation service Excoffier - Groisy (74)	Regroupement	Valorisation ferraille en matières recyclées, valorisation énergétique, élimination en installations spécialisées

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

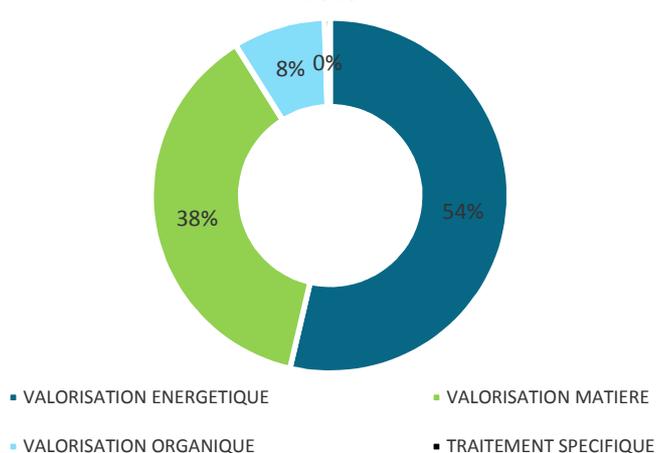
Déchetteries

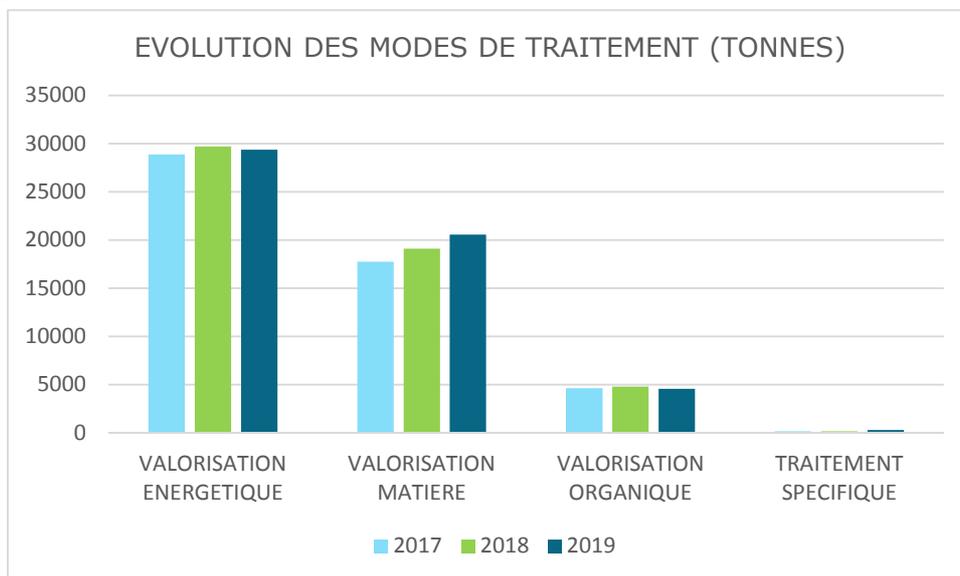


Huiles minérales	Prestation service Chimirec - Centre Est, Plateforme de Montmorot (39)	Troglitz : Allemagne ou Italie	Valorisation matière : régénération des huiles ou utilisation en combustibles
Vélos	Pignon sur Rue, Ambilly (74)	Ambilly (74)	Réutilisation vélos et pièces, réparation
DIB	CSP Allinges (74) - régie	Sibuet (73)	Valorisation matière : production de combustibles solides de récupération
Fenêtres	CSP Allinges (74) - régie	Nantet (73)	Séparation des menuiseries du verre plat. Production de panneaux agglomérés et verre.

3. MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2019

MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS- 2019





4. L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE BELLEGARDE-SUR-VALSERINE

Le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les encombrants ménagers collectés en déchetteries, est effectué par incinération, à l'Unité de Valorisation Énergétique de Bellegarde-sur-Valserine (01) construite et gérée par le SIDEFAGE et mise en service en août 1998.

Une fois collectés, les déchets sont transportés jusqu'au quai de transfert d'Étrembières, où ils sont vidés dans une trémie puis compactés dans des conteneurs pour être transférés par rail à l'UVE où ils sont incinérés. Une quantité moindre est dispatchée sur le quai de transfert de Saint-Pierre-en-Faucigny avec un transfert par route.

Les données suivantes sont issues du Rapport d'Activité de l'UVE transmis par le SIDEFAGE.



Répartition des déchets à destination de l'incinérateur :

Valorisation énergétique (Incinération)

Evolution des tonnages traités de 2005 à 2019



Récapitulatif d'exploitation 2019 :

LES TRANSPORTS PAR VOIE FERRÉE

Tonnages

Compactés à Saint Pierre en Faucigny (74) : 14 347 tonnes
 Compactés à Etrembières (74) : 41 938 tonnes

TOTAL livraisons sur les quais de transfert 56 285 tonnes

TOTAL tonnages confiés à Forwardis 54 927 tonnes - 1,29%
 (dont 1 112 tonnes par route)

Évolution / 2018



NB 1 : La voie ferrée du Pays de Gex a été fermée par Réseau Ferré de France début mai 2014.



RÉCAPITULATIF D'EXPLOITATION ANNÉE 2019

Bilan temps de fonctionnement et PCI

Temps de fonctionnement		PCI moyen
LIGNE 1	7 550 heures	2 188 (kcal/tonne)
LIGNE 2	7 547 heures	

Bilan hydraulique (m³)

Eau de ville prélevée	9 178
Eau du Rhône utilisée	23 916 448
Production eau filtrée	389 920
Production eau déminéralisée	12 674

Bilan réactifs

Chaux (t)	407
Soude (t)	215
TMT (kg)	1 191
Propane (MWh)	5 351
Charbon actif (t)	78
Urée (t)	913

Bilan déchets (tonnes)

Déchets incinérés (t)	119 331
Déchets déroutés (t)	0
Mâchefers valorisés (t)	21 016
Ferrailles recyclées (t)	3 372
Non ferreux Brut (t)	317
Non ferreux Net (t)	167
REFIOM (t)	2 998

Bilan électrique

Vapeur produite (t)	361 783
Electricité produite (MWh)	66 961
Electricité consommée (MWh)	17 610
Electricité achetée (MWh)	795
Electricité vendue (MWh)	50 147



Performance énergétique 2019 :

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'UVE EN 2019

La performance énergétique de l'installation se calcule suivant la formule ci-dessous :

$$Pe = 1,089 \times [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / (2,3 \times T)$$

Avec :

- Pe** Performance Energétique de l'installation
- Ee.p** Electricité produite par l'installation (MWh/an)
- Eth.p** Chaleur produite par l'installation (MWh/an) – Valorisation par réchauffage de l'air de combustion des fours et de la bûche alimentaire
- Eth.a** Energie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an)

- Ec.a** Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (Propane MWh/an)
- Ee.a** Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)
- 2,3** Facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t
- T** Tonnage de déchets traité dans l'année par l'UVE.



Dans le cas du SIDEFAGE, les facteurs ci-dessus ont été pour l'année 2019 les suivants :

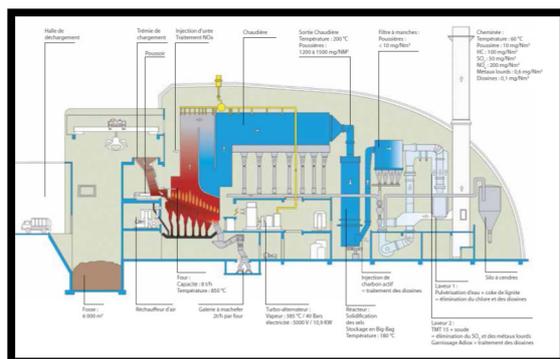
	Résultats 2019	Unité
Ee.p	66 961	MWh
Eth.p	47 548	MWh
Eth.a	0	MWh
Ec.a	5 351	MWh
Ee.a	795	MWh
T	119 331	Tonnes

$$Pe = 1,089 \times [(2,6 \times 66\,961 + 1,1 \times 47\,548) - (2,6 \times 795 + 1,1 \times 0 + 5\,351)] / (2,3 \times 119\,331)$$

$$Pe = 0,869$$

Le résultat étant supérieur à 0,65 l'installation est considérée comme présentant une performance énergétique de niveau élevé. L'indice de performance énergétique R1 suivant le mode de calcul européen est de 0,837.

L'usine est équipée d'une turbine permettant de produire de l'électricité. Une partie est utilisée sur place pour son fonctionnement, le reste est vendu à EDF. Il s'agit d'un traitement par valorisation énergétique.





Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA GESTION DES DÉCHETS

1.	LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS.	42
2.	LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	43
3.	LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	45
4.	LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES.....	46
5.	LES COÛTS GLOBAUX DE COLLECTE.....	46
6.	LA REDEVANCE SPÉCIALE.....	46



1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

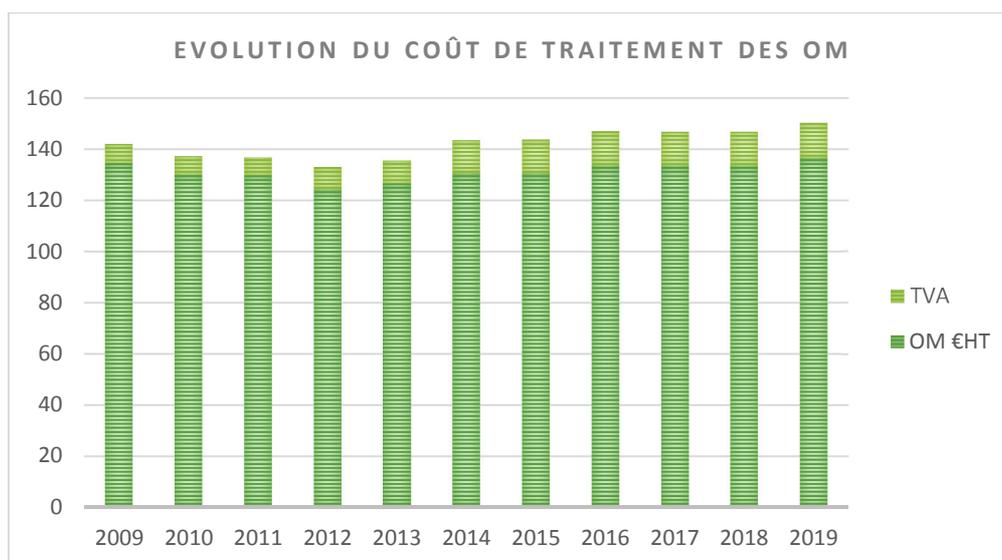
La direction de la gestion des déchets fait l'objet d'un budget annexe financé majoritairement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Celle-ci est assise sur les bases de la taxe foncière.

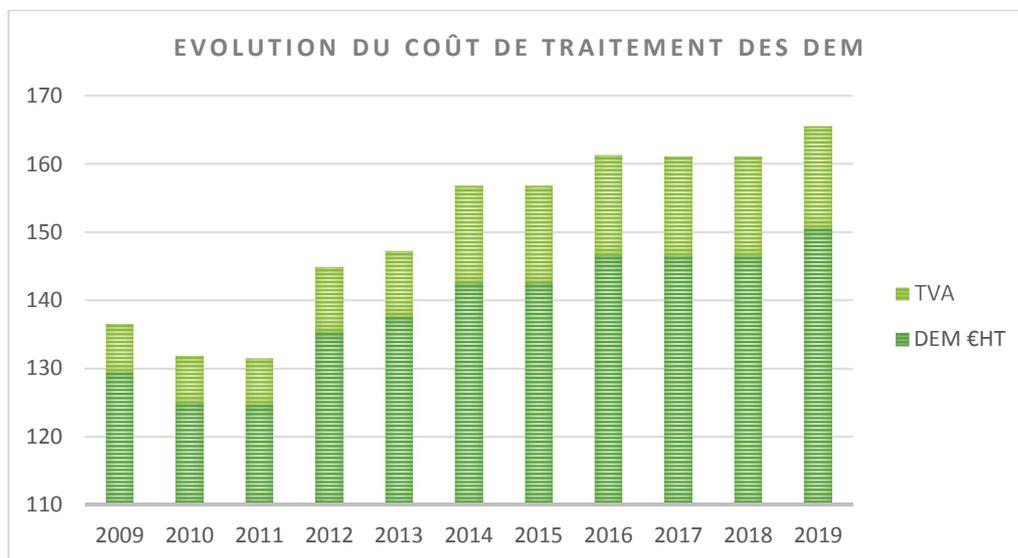
Evolution du taux de TEOM :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Secteur Voirons	8,67%	8,43%	8,41%	7,96%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%
Secteur Annemasse	8,99%	8,87%									

Evolution du coût de traitement des déchets incinérables :

Evolution du coût de traitement (€/tonne)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
OM €HT	126,6	130,57	130,59	133,61	133,5	133,51	136,5
DEM €HT	137,6	142,57	142,59	146,61	146,50	146,51	150,50
TVA	7,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Total OM €TTC	135,46	143,63	143,65	146,97	146,85	146,86	150,15
Total DEM €TTC	147,23	156,83	156,85	161,27	161,15	161,16	165,55





2. LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées dans les tableaux suivants. Pour précision :

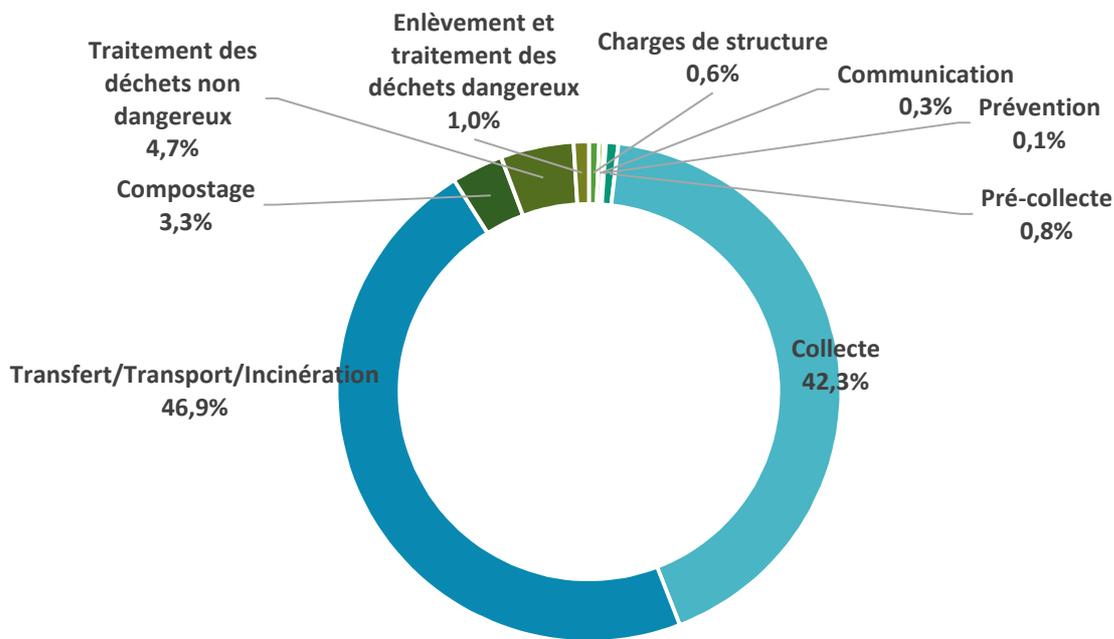
- La collecte des ordures ménagères en porte à porte est effectuée en régie,
- La collecte des ordures ménagères en apport volontaire est effectuée en prestation de service,
- La collecte des emballages ménagers recyclables est effectuée en prestation de service (porte à porte/apport volontaire),
- La collecte des déchetteries est effectuée, en partie, en régie,
- Le traitement des déchets (collecte et déchetteries) est effectué en prestation de service.

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2019

Dépenses de fonctionnement 2019 (CA)	10 304 831,56 €
Dépenses de fonctionnement 2018 (CA)	10 384 452,17 €
Différentiel	-0,8%



Répartition des dépenses 2019 en € HT



Le montant annuel des dépenses de prévention et de gestion des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel d'Annemasse Agglo directement affecté à la collecte des déchets ainsi que les frais de structure (amortissements, entretien des bâtiments, infrastructures...).

En 2019, les dépenses de prévention et de gestion des déchets (fonctionnement et amortissements) se sont élevées à 10,3 M€, soit une diminution de 0,8% par rapport à 2018.

COMMUNICATION : 0,3 % Principalement les dépenses de communication à destination des usagers et l'activité des ambassadeurs du tri.

PRÉVENTION : 0,1% Mise à disposition de composteurs.

PRÉ-COLLECTE : 0,8% Fourniture de bacs à ordures ménagères et tri sélectif.

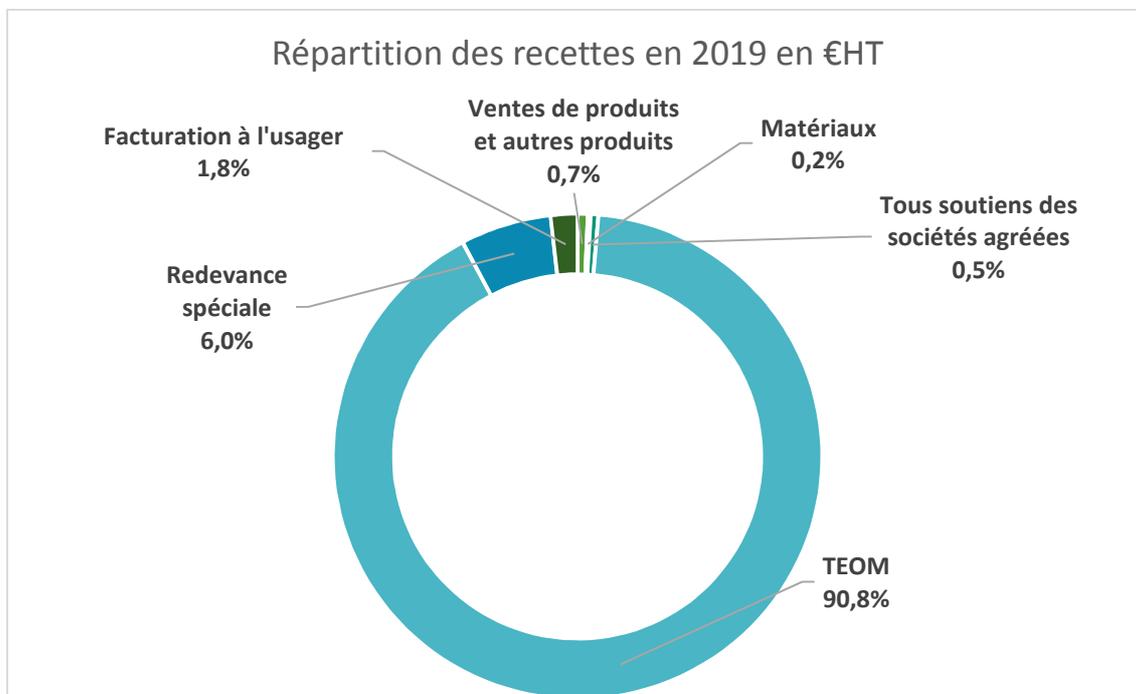
COLLECTE : 42,3% Collecte en bacs, en conteneurs en apport volontaire et en déchetteries.
TRANSFERT, TRANSPORT, INCINERATION : 46,9% Valorisation des déchets collectés en porte à porte et en déchetteries.

COMPOSTAGE : 3,3% Traitement des déchets verts en déchetteries.

TRAITEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX : 4,7% Traitement des déchets non dangereux issus des déchetteries.



RÉPARTITION DES RECETTES 2019



Les recettes (hors TEOM) proviennent de :

REDEVANCE SPÉCIALE : 6% Facturation des professionnels en fonction du volume d'ordures ménagères produit par semaine.

FACTURATION A L'USAGER : 1,8% Facturation des déchets déposés à la déchetterie de Vétraz-Monthoux.

VENTE DE PRODUITS : 0,7% Revente de conteneurs, mise à disposition de composteurs.

MATÉRIAUX : 0,2% Revente des matières : ferrailles, cartons et batteries.

TOUS SOUTIENS DE SOCIÉTÉS AGRÉÉES : 0,5% Soutiens d'éco-organismes : Ecosystèmes, Eco-Mobilier.

La collecte sélective des emballages ménagers recyclables est aidée financièrement par un éco-organisme agréé : CITEO. Cette aide à la tonne produite est perçue directement par le SIDEFAGE qui rétribue un bonus incitatif auprès de ses adhérents en fonction de leur performance de tri. Concernant l'année 2019, aucune aide n'a été reçue à ce titre.

3. LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les investissements sont intégrés dans la matrice des coûts (comptacoût méthode ADEME) par le biais des amortissements.

Néanmoins, en 2019, le montant des investissements réalisés est de 1,7 M€ dont notamment 1,09 M€ pour la reconstruction de la déchetterie de Bonne et 0,3M€ pour l'acquisition d'un polybenne et d'un véhicule léger.

4. LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Le montant des prestations rémunérées, à des entreprises du déchet, pour l'année 2019 s'élève à 0,9M€ (hors traitement des encombrants, déchets verts et ordures ménagères pour lequel la compétence est déléguée au SIDEFAGE).

5. LES COÛTS GLOBAUX DE COLLECTE

La direction de la gestion des déchets s'est engagée dans la démarche ComptaCoût concernant l'analyse des indicateurs financiers. La formation dispensée par l'ADEME a été effectuée et la mise en œuvre de cette nouvelle méthode se fait, parallèlement à la rédaction du rapport annuel, pour les années 2018 et 2019. Les matrices 2018 et 2019 sont en cours de validation et permettront d'établir les différents coûts d'analyse du service public.

6. LA REDEVANCE SPÉCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Redevance Spéciale a été étendue, à l'ensemble des producteurs de déchets, sur le territoire d'Annemasse-Agglo et couvre les 12 communes. Celle-ci est appliquée de la manière suivante :

Les redevables	Les dispositions financières
« Exonérés de droit » art. 1382 du CGI	Payent la RS au 1 ^{er} litre de déchets produit
« Gros producteurs » >1500L/semaine	⇒ Passent par une entreprise privée : exonérés de leur TEOM et ne payent pas la RS ⇒ Utilisent le service public : exonérés de leur TEOM et payent la RS dès le 1 ^{er} litre de déchets produit
« Petits producteurs » <1500L/semaine	Payent la TEOM et ne sont pas soumis à la RS

Les tarifs sont appliqués suivant une grille tarifaire révisée annuellement et votée par le Conseil Communautaire.

Principe de calcul de la Redevance Spéciale :

$$RS = \underbrace{(\text{Volume des bacs} \times \text{Nombre de levées} \times \text{Coût au litre})}_{\text{Part variable}} + \underbrace{80 \text{ €/an}}_{\text{Part fixe}}$$

Coût au litre d'ordures ménagères en 2018 : 0,037 €



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS





2019

■ Globalité du service

- Formation des agents de la direction de la gestion des déchets.

■ Collecte des ordures ménagères

- Cartographie des tournées de collecte des ordures ménagères et adaptation des tournées.

■ Déchetteries

- Réouverture du site de Bonne après totale réhabilitation,
- Modification des horaires d'accès aux déchetteries,
- Mise à jour du règlement intérieur des sites,
- Ajout de nouvelles filières : bouchons.

■ Ambassadeurs du tri

- Engagement de la démarche compostage partagé sur l'Agglo,
- Plan verre.

2020

■ Globalité du service

- Formation des agents de la direction de la gestion des déchets.
- Engagement dans une démarche globale de planification de la stratégie déchets pour les années 2020 à 2030.

■ Collecte des ordures ménagères

- Actualisation de la cartographie des tournées de collecte des ordures ménagères.

■ Déchetteries

- Aménagements divers,
- Déploiement de filières.

■ Ambassadeurs du tri

- Engagement de la démarche eco-exemplarité.
- Plan verre.



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

